

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-017
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

PUBLIÉ LE
27 FEV. 2025
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de Monsieur GUILLOT Kevin, représentant de l'entreprise ERT Technologie sise, 20 allée des Marronniers à GOLBEY (88190) du 21/02/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de dévoiement d'un câble avec une nacelle de 50 m pour le compte de l'entreprise SFR pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Le 12 mars 2025 pour une durée d'un (1) jour,
33, rue Leh**

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit au droit du chantier

Réglementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives : La circulation sera alternée manuellement sur la chaussée opposée.

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur la zone de chantier.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ERT Technologies.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. GUILLOT Kevin de l'entreprise ERT Technologies,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 24 FEV. 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER


Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : ERT Technologies Représenté par :
Adresse Numéro : 33 Extension : Nom de la voie : Rue de Leh
Code postal 88190 Localité : Golbey Pays : France
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : int-est-be-pmv@ert-technologies.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SFR Prénom :
Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : 16 Rue du Général Alain de Boissieu
Code postal 75015 Localité : Paris Pays : France
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : droitsdepassage@sfr.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 33 Extension : Nom de la voie : Rue Leh
Code postal 67610 Localité : La Wantzenau

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Demande d'arrêt de circulation pour nacelle, dévoiement d'un câble avec une grande nacelle de 50m
Date prévue de début des travaux : 12 03 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 01

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 01 Date de début de réglementation 12 03 2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

Empiètement nacelle prévu de 08h30 à 17h30

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

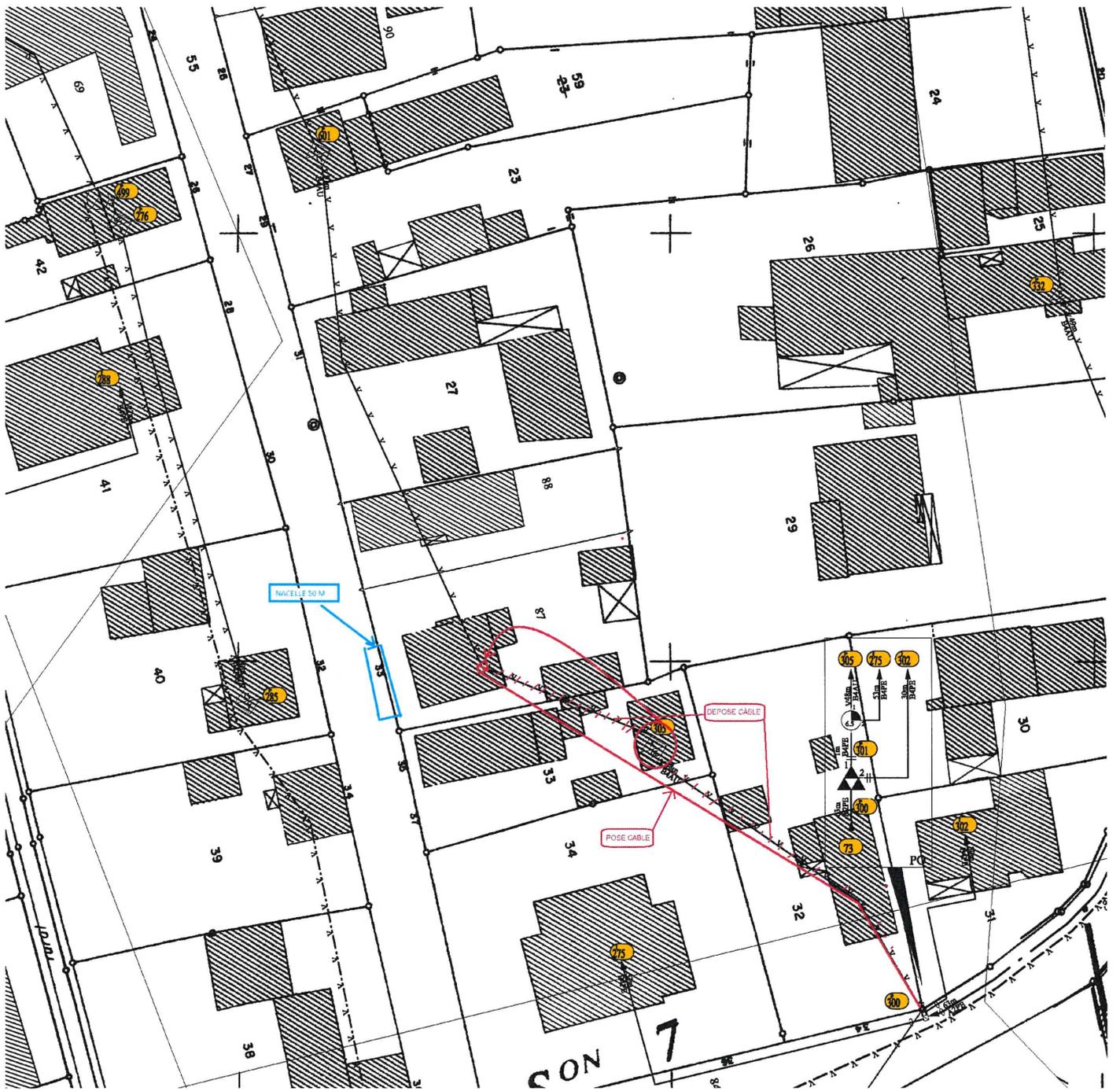
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 21 / 02 / 2015

Nom : Guillot Prénom : Kévin Qualité : Dessinateur/Projeteur





Emprise
nacelle

Rue Lep...

Grande